



## **Restaurant Scolaire** **Charte du Savoir-Vivre et du Respect Mutuel**

### **Avant le repas :**

- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'au restaurant scolaire
- J'attends sagement mon tour pour rentrer

### **Pendant le repas :**

- Je respecte le personnel de service, les animateurs et mes camarades et ils me respectent en retour : on se dit bonjour, merci, s'il vous plaît, on n'utilise pas de mots grossiers ni de remarques négatives ni de moqueries
- Je peux parler calmement dans le restaurant scolaire, sans crier, comme dans un restaurant et on me parle de la même manière
- Je m'engage à goûter les aliments nouveaux qui me sont proposés mais j'ai le droit de ne pas être forcé à goûter.
- J'ai le droit de choisir la portion souhaitée et qu'elle soit respectée.
- Je mange proprement
- J'ai le droit de ne pas finir mon assiette si je n'ai plus faim
- Je me tiens bien à table et je ne joue pas avec la nourriture

### **Après le repas :**

- Je range mes couverts et je sors de table en silence sans courir
- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains

## Réparations :

- Si je ne respecte pas la charte du savoir-vivre et du respect mutuel dans le réfectoire ou si je ne respecte pas les règles de cour\*, je m'expose, comme à l'école, à plusieurs niveaux de sanctions selon la gravité et la répétition des faits :
  - Par exemple, si je joue avec de la nourriture, on me demandera de nettoyer les tables au prochain service ; si je me moque d'un camarade, on me demandera de m'isoler quelques minutes sur un banc ;
  - Si c'est plus grave ou répétitif, je devrai remplir une fiche de réflexion
  - Si c'est encore plus grave ou que je répète des comportements ne respectant pas le règlement, je serai reçu par le directeur du centre de loisirs
  - Mes parents pourront être tenus informés de ces comportements.
- La sanction sera associée à une réparation, par exemple, présenter des excuses claires à un camarade offensé.

\* Pendant la pause méridienne, les règles de cour sont les mêmes que pendant le temps scolaire.

Date :

Signature de l'élève

Signature des représentants légaux